

[Texte]

Il est important de clarifier cela. Notre option est qu'il y ait des maisons d'hébergement et non pas des maisons satellites ou des maisons de transition où les femmes sont en danger.

• 1130

Le fait que les maisons satellites sont dans de petits groupes de population permet aux conjoints de découvrir facilement l'adresse de ces maisons. Alors, les femmes demeurent en danger de même que les enfants et les gens qui les accueillent. Les maisons de transition offrent un nouvel hébergement, un nouvel accueil, pendant dix jours. Ensuite, ces femmes passent aux maisons d'hébergement pour une période plus longue. Ce qui implique trois accueils différents. En termes d'intervention, nous proposons une intervention globale. Avec une intervention alternative, avec trois intervenants différents dans les quinze derniers jours avec cette même femme, il est difficile de faire un travail sérieux devant les problèmes de violence, de victimisation.

Donc, si on crée des maisons d'hébergement au Canada, dans des conditions acceptables, il faudrait que ce soient des maisons d'hébergement avec un personnel adéquat, un budget adéquat et qui répondent à des normes de sécurité et de confidentialité pour qu'on puisse s'échapper du cercle vicieux de la violence conjugale.

Si on passe à des maisons satellites, des maisons de transition, des maisons d'hébergement, toute la possibilité d'intervention est diluée.

La violence conjugale pour des femmes qui ont été des victimes pendant environ 20 ans présentent un problème de victimisation. On ne peut pas le régler dans un mois.

En général, une femme qui fera une démarche à long terme, a besoin de plus de temps seulement pour trouver un logement et un revenu quelconque. Donc, les *per diem* pour un mois seulement, font que les maisons d'hébergement sont encore en déficit. On est dans une situation de pauvreté chronique dans ces maisons. Il y a une utilisation excessive des bénévoles.

Donc, dans les régimes d'assurance publique du Canada, il faut absolument que la limite d'un mois soit déplacée. Il faut aussi que la Loi C-69, qui posera une limite au budget global du programme, ne pose pas de limite dans les cas de violence conjugale. Les besoins sont multiples dans ces cas. Si on veut vraiment s'attaquer à la violence conjugale, il faut se donner les moyens nécessaires. Mais, la Loi C-69 ira à l'encontre.

Au Québec, nous avons le ministère de la Santé et des services sociaux. Le budget global pour les maisons d'hébergement est de un dixième de un pour cent du budget, à Noël. Vraiment, c'est très peu. On peut voir que les maisons d'hébergement ne sont pas très coûteuses pour le gouvernement, donc, on devrait donner les moyens financiers adéquats.

On passe beaucoup de temps à faire des campagnes de financement. Nous avons fait une étude dont le résultat montre que pour chaque dollar recueilli, on dépense deux dollars en termes de temps et de paperasse de toutes sortes.

Donc, les campagnes de sollicitation publique ne sont pas la solution pour les maisons d'hébergement.

[Traduction]

It is important to specify that. We are in favour of houses where women can stay for some time and not certain nights or transition houses where women are at risk.

Since satellite homes are located in areas where there is little population, spouses can easily get the address. Women therefore continue to be in danger, as well as their children and the people who take them in. Half-way houses then provide another mode of accommodation for ten days. After that, these women move on to second-stage housing for a longer period. So there are three different types of accommodations. What we propose is a global approach. It is difficult to do any serious work with problems of violence and victimization when a woman is shuffled through three different systems over a period of two weeks.

Therefore, if second-stage housing for women is to be provided in Canada in any way which is acceptable, it will have to be done with adequate personnel and adequate budgets and within acceptable safety and confidentiality standards so that the vicious circle of violence in the home can be broken.

The fact that women have to go through satellite homes, half-way houses and second-stage housing seriously jeopardizes the effectiveness of any possible action.

For women who have been victimized over some 20 years, family violence also presents a problem of victimization which cannot be overcome in a month.

Women engaging in a long term change need more time even for finding decent housing and income. Therefore, given that *per diems* last only for a month, it is little wonder that second-stage shelters are still in a deficit situation. The situation they face is one of chronic poverty and of over reliance on volunteer support.

It is therefore imperative that the one month limit provided for in Canadian social security schemes be changed. It is also necessary that Bill C-69 which will impose a limit on total program budget not impose any limit on any cases of family violence. These are cases where needs are numerous. In order to really tackle family violence, the necessary means must be at hand. However, Bill C-69 will be an impediment in that respect.

In Quebec, the budget share going towards second-stage housing represents only one tenth of one percent of the annual budget of the Department of Health and Social Services. This is indeed very little. Given that second-stage housing is not very costly for the government, it should get the financial support which it needs.

A lot of time is spent on fundraising. According to a study that we have done on the subject, \$2.00 in time and paperwork are spent for every dollar raised.

Therefore, fundraising campaigns are no solution to second-stage housing.